



SÉJOURS ET COLONIES  
DE VACANCES



HIVER  
2026



Infos et réservations sur [lpm.asso.fr](http://lpm.asso.fr)  
04 91 04 20 20 - [colonies@lpm.asso.fr](mailto:colonies@lpm.asso.fr)





Plus de **50** ans de savoir-faire

Loisirs Provence Méditerranée est une association nationale loi 1901 à but non lucratif créée en 1969. Sur la base d'un projet éducatif, nous organisons des colonies de vacances depuis plus de 50 ans. Plus de 312 500 jeunes ont découvert avec LPM les joies du vivre ensemble, des échanges avec l'autre, de la découverte de soi et du dépassement de ses propres capacités souvent méconnues.

### LES ACTIVITÉS PRINCIPALES DE L'ASSOCIATION

- L'organisation de séjours de vacances d'hiver, printemps, été et autonome, pour les jeunes de 4 à 18 ans, en France et à l'étranger
- L'accueil de classes de découverte dans nos maisons de vacances
- L'organisation de séjours de vacances adaptés pour adultes en situation de handicap mental

### LES 4 MAISONS DE VACANCES LPM

Véritables piliers de notre action d'éducation populaire, nos 4 maisons de vacances représentent la fierté de notre association. Nos directeurs permanents et leurs assistantes ont à coeur d'accueillir toute l'année les enfants et les groupes dans un souci continu de qualité et de convivialité. Nous attachons une importance toute particulière aux repas servis, cuisinés sur place par nos chefs. Implantées dans un cadre naturel permettant un réel dépaysement, nos maisons sont les lieux idéaux pour se ressourcer, découvrir et s'émerveiller.

*Plus d'informations sur nos maisons dans les pages suivantes...*

### NOS CERTIFICATIONS ET AFFILIATIONS

- Agrément DDCCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale) pour l'organisation de séjours pour enfants et adolescents
- Agrément VAO de la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale pour l'organisation de vacances adaptées organisées
- Agrément du Ministère du Tourisme pour l'organisation de séjours et voyages à l'étranger
- Membre des jurys de délivrance des diplômes BAFA et BAFD
- Membre fondateur de l'UNAT PACA (Union Nationale des Associations de Tourisme) et membre de l'UNAT nationale
- Membre du conseil d'administration de l'OVLEJ (Observatoire des Vacances de Loisirs des Enfants et des Jeunes)



**UNAT**  
Le tourisme au service des hommes et des territoires

# Bienvenue chez Lpm !



Madame, Monsieur,  
Chers Parents,  
Chers Partenaires,

L'hiver 2026 s'annonce sous le signe de l'aventure, des découvertes et des instants partagés inoubliables ! Nos séjours sont pensés pour que chaque enfant et adolescent puisse s'épanouir pleinement, découvrir de nouvelles passions et créer de merveilleux souvenirs dans un environnement sécurisé et bienveillant.

Petits et grands auront l'occasion de vivre des expériences uniques : explorer la montagne en raquettes pour observer la nature sous son manteau de neige, s'initier au ski ou au snowboard encadré par des professionnels ou partager des moments privilégiés avec les chiens de traîneau, entre jeux, complicité et sensations fortes. Nos séjours sont rythmés par des ateliers, activités ludiques et veillées qui renforcent le plaisir de la vie collective et la création de liens durables.

Nos équipes passionnées veillent à offrir un encadrement de qualité, respectueux de l'environnement et des valeurs de solidarité et d'entraide qui animent chaque séjour. Elles accompagnent les enfants dans l'apprentissage de l'autonomie, de la coopération et du respect des autres, tout en favorisant leur curiosité et leur créativité.

Cet hiver, offrons à vos enfants un moment d'évasion, de rires et de sensations, où chaque jour apporte son lot de découvertes et d'émotions. Entre la magie des paysages enneigés, les activités sportives, les rencontres avec les animaux et les instants de convivialité, l'hiver 2026 promet d'être une saison inoubliable pour tous.

Lyèce CHOULAK, Président

## SOMMAIRE

- P. 1 - Édito - Sommaire
- P. 2 - Charte RSE LPM
- P. 3 - Nos engagements - Notre projet éducatif

- P. 4 - Copains de Pyrénées
- P. 5 - Ski, Neige & Chiens de Traîneaux

- P. 6 - Oursons en Savoie
- P. 7 - Maxi-neige
- P. 8 - Au Rythme des Huskies
- P. 9 - Pyrénées en Glisse
- P. 10 - Ski Passion
- P. 11 - Ski Fun Sensations

- P. 12 - Informations générales sur les séjours
- P. 13 - Relations avec les familles
- P. 14 - Communiquer pendant le séjour
- P. 15 - Bulletin d'inscription
- P. 16 - Fiche sanitaire
- P. 17 - Charte d'engagement des participants
- P. 18 - Conditions générales de vente et d'inscription
- P. 19 - Organisation des transports
- P. 20 - Nos maisons de vacances

LPM  
CLASSIQUES

SPORTS ET  
AVENTURES





# CHARTRE RSE LPM

Notre association est pleinement engagée dans une démarche de progrès pour développer son impact social, son engagement environnemental. Dans un processus d'audit, de formation et d'accompagnement, nos actions se développent sur nos séjours et nos centres de vacances.



## Sur nos séjours

Nos objectifs auprès des enfants et adolescents :



- Sensibiliser nos publics sur les enjeux environnementaux
- Accompagner les publics sur la préservation de la biodiversité et le ramassage des déchets
- Privilégier une alimentation bio provenant de circuits courts et éco responsables
- Engager nos publics sur la lutte contre le gaspillage
- Favoriser l'utilisation de jeux fabriqués en France et basés sur des approches privilégiant les apprentissages et la coopération
- Utiliser du matériel pédagogique éco responsable
- Privilégier des transports écologiques et compenser notre impact carbone



## Notre engagement social et sociétal

Nos objectifs sur cette thématique :



- Favoriser la diversité, la mixité sociale et l'égalité des chances
- Promouvoir les droits de l'homme et la convention internationale des droits des enfants
- Inscrire dans les projets pédagogiques les démarches participatives
- Être soucieux du bien être et de la santé des salariés et des équipes pédagogiques
- Former les équipes pour être pleinement engagées sur la charte
- Dynamiser l'emploi rural

## Sur nos équipements



Nos objectifs sur la thématique environnementale :

- Rendre nos bâtiments moins énergivores
- Réduire notre consommation électrique
- Réduire nos déchets et les gaspillages alimentaires
- Utiliser des produits sains pour l'environnement et pour les publics accueillis
- Favoriser la biodiversité dans nos parcs et jardins
- Développer les composts



## NOS ENGAGEMENTS

### La sécurité, notre priorité

Depuis toujours, nous n'acceptons aucune concession sur :

- **L'ENCADREMENT DES ENFANTS** : nous garantissons des équipes d'animation qualifiées, compétentes et en nombre supérieur au minimum légal pour assurer la santé et la sécurité des enfants.
- **LE CHOIX DES HÉBERGEMENTS** : tous nos centres de vacances sont agréés par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et sont à jour de leur commission de sécurité.
- **LES PRESTATAIRES D'ACTIVITÉS** : nous vérifions tous les diplômes de nos intervenants extérieurs.
- **LES TRANSPORTS** : nous choisissons systématiquement le mode de transport le plus sécurisé et le plus adapté au séjour.

### Du temps pour l'animation et le vivre-ensemble

Nous proposons sur nos séjours des activités spécifiques encadrées par des professionnels. C'est l'occasion de s'initier à de nouvelles pratiques sportives et artistiques ou de vivre pleinement sa passion. Mais nous prévoyons que les enfants aient quotidiennement des moments pour développer les amitiés, prendre le temps de découvrir l'autre et soi-même. D'autant que pour nous, une belle veillée ou un grand jeu de groupe dans l'imaginaire sera toujours plus enrichissant qu'une activité de consommation.

## NOTRE PROJET ÉDUCATIF

LPM est une association d'éducation Populaire composée de bénévoles militants et de professionnels, porteurs d'un projet de transformation sociale, car l'animation n'est pas qu'un geste technique, c'est aussi une visée intentionnelle.

LPM est une association pluraliste et laïque qui s'oppose à tous les dogmatismes et à tous les embrigadements et qui promeut – par ses activités – l'apprentissage conjoint de l'autonomie et de la solidarité.

Pour LPM le respect des différences est la règle et la vie sociale organisée en fonction des besoins des enfants et des adolescents ne se justifie que si, dans leurs relations avec les adultes, la dépendance n'est plus première.

Tous les acteurs de LPM refusent d'enfermer les personnes dans leurs origines sociologiques, régionales, philosophiques, ethniques ou sociales... et de s'y enfermer eux-mêmes : c'est à chacun de faire la synthèse des informations ou des influences qu'il sélectionne et de définir le sens ou la portée des transformations personnelles qu'il envisage.

Les activités proposées par LPM sont donc facilement reconnaissables :

- **APPRENTISSAGE GÉNÉRAL** : elles permettent d'épanouir, à la fois, les potentialités techniques et humaines de chaque participant quel que soit son âge.
- **ÉCHANGE FRATERNEL** : elles permettent d'ouvrir à la rencontre et de se construire en relation, favorisant les contacts vrais et les découvertes authentiques au-delà des apparences ou des clichés.
- **RISQUE CALCULÉ** : elles permettent – en toute sécurité – l'expérimentation progressive des principales difficultés physiques, intellectuelles ou sociales... inhérentes à toute vie de groupe respectueuse des personnes.
- **COOPÉRATION CHOISIE** : elles permettent, alternativement, la vie équièrre et l'intimité... la construction commune et l'invention individuelle ... la victoire collective et le succès personnel.
- **CITOYENNETÉ EN ACTE** : elles permettent la participation de l'enfant et de l'adolescent, à son rythme et à son niveau, à la création, avec l'adulte, des règles de la vie sociale favorisant la communication entre les personnes, la protection de la nature, la médiation en cas de désaccords et le respect des minorités.

C'est dans cet esprit que LPM a été créée, c'est sa raison d'être, la finalité de son action.

EXTRAIT DU PROJET EDUCATIF DE LPM  
téléchargeable sur notre site [lpm.asso.fr](http://lpm.asso.fr)



DU 14/02 AU 21/02/2026  
DU 21/02 AU 28/02/2026

LPM  
CLASSIQUES

# COPAINS DE PYRÉNÉES À EUP (31)

Neige et montagne, découvertes en douceur...

Ce séjour propose des vacances à la neige ayant pour but essentiel de favoriser la créativité, l'épanouissement, le bien-être ensemble et le plaisir. Pour découvrir la montagne en hiver et les joies de la neige sans faire de ski !

- **Raquettes** : Accompagnés par notre guide, nous partirons à la découverte du milieu montagnard, raquettes aux pieds, par des ateliers pédago-ludiques.
- **Construction d'Igloo** : impossible de partir en vacances à la neige sans construire d'igloo ou de bonhomme de neige. Avec la bonne technique et une bonne pelle nous pourrons construire tous ensemble des supers igloos comme de vrais montagnards !
- **Jeux de neige** : sur les terrains de jeux de neige situés devant le centre, ou dans le parc les animateurs proposeront de nombreuses activités : luge, toboggan, bonhommes de neige, batailles de boules de neige, pour vivre la neige version ludique.
- **Visite de la ferme** et rencontre avec un apiculteur.

## PLUS ENCORE !

Et tous les soirs, des veillées organisées par les animateurs seront proposées : veillée expression, jeux, danses, casino, soirée théâtre, spectacle et boum.



## INFOS PRATIQUES



Dans notre maison LPM "La roseraie". En chambre de 4 lits. Douches et sanitaires à chaque étage.



En pension complète. Repas confectionnés sur place par notre équipe permanente.



En train jusqu'à Toulouse, puis en autocar privé jusqu'au lieu d'hébergement. Sur place : en autocar privé ou à pied.



« Très satisfaite pour sa première colonie. Merci d'avoir pris soin de nos enfants ! »

## TARIFS

	Sur place	Marseille	Toulouse	Lyon	Paris
Du 14/02/2026 au 21/02/2026	640 €	740 €	670 €	740 €	770 €
Du 21/02/2026 au 28/02/2026	640 €	740 €	670 €	740 €	770 €

Dates susceptibles d'être modifiées suite aux contraintes liées aux transports.

Tarifs tout compris : transport, activités, visites, pension complète, encadrement. « Sur place » s'entend sur le lieu du séjour (hôtel, auberge ou centre de vacances) et non à la gare du lieu. Si nécessité de prendre un vacancier à la gare à une heure précise d'arrivée de train, nous consulter pour savoir si cela est possible et pour en chiffrer le coût le cas échéant. Pour toute autre ville de départ, nous consulter.



LPM CLASSIQUES

## SKI, NEIGE ET CHIENS DE TRAINEAUX

À PELVOUX (05)

Séjour découverte de la neige pour les amoureux des animaux

Bienvenue à Pelvoux près de Briançon. Dépaysement total au milieu des montagnes pour un séjour où épanouissement, plaisir et découvertes seront les maîtres-mots.

- **Chien de traineaux** : instant câlin et découverte le temps de 2 séances pour vivre de beaux moments de complicité avec les chiens polaires.
- **Cours de ski** : au programme 3 séances de 2h, encadrées par des moniteurs de l'ESF, pour apprendre, évoluer ou se perfectionner selon le niveau de chacun.
- **Raquettes** : une sortie ludique sous forme de jeux pour découvrir une nouvelle activité hivernale en compagnie des animateurs.
- **Jeux de neige** : nous accéderons facilement aux terrains de jeux de neige situés devant le centre et les animateurs proposeront de nombreuses activités pour vivre la neige version ludique.

### PLUS ENCORE !

Tout au long du séjour, l'équipe nous proposera des jeux et grands jeux ainsi que des veillées pour profiter au maximum du séjour.

### INFOS PRATIQUES



En chalet en pied de piste. En chambre de 4 à 8 lits avec douches et sanitaires.



En pension complète. Repas confectionnés sur place.



En train jusqu'à Lyon, puis en autocar privé jusqu'au lieu d'hébergement. Sur place: en autocar privé ou à pied.



« Très contente de mes vacances et j'ai appris à skier ! »

TARIFS	Sur place	Marseille	Toulouse	Lyon	Paris
Du 21/02/2026 au 28/02/2026	869 €	929 €	969 €	949 €	969 €

Dates susceptibles d'être modifiées suite aux contraintes liées aux transports.

Tarifs tout compris : transport, activités, visites, pension complète, encadrement. «Sur place» s'entend sur le lieu du séjour (hôtel, auberge ou centre de vacances) et non à la gare du lieu. Si nécessité de prendre un vacancier à la gare à une heure précise d'arrivée de train, nous consulter pour savoir si cela est possible et pour en chiffrer le coût le cas échéant. Pour toute autre ville de départ, nous consulter.



# OURSONS EN SAVOIE

À LA CHAPELLE D'ABONDANCE (74)

SPORTS ET AVENTURES

Une colo pour découvrir le ski au cœur de la Savoie

*Bienvenue en Savoie, destination rêvée pour tous ceux qui veulent apprendre à skier, se perfectionner... ou pour les plus aventureux, découvrir les chiens de traîneau ! Le centre de vacances se trouvera à proximité des pistes ( 10 minutes ), parfait pour un emploi du temps fluide et sans stress, idéal surtout pour les plus petits qui ne veulent plus lâcher leurs skis une seconde.*

Votre escapade blanche en deux formules immanquables :

### Option 1 – Ski intégral

5 séances de 2h avec des moniteurs ESF pour débiter, progresser, briller... et repartir avec votre étoile !

### Option 2 – Neige junior

- **2 cours de ski** de 2h chacun avec l'ESF, pour prendre de l'élan
- **½ journée avec les chiens de traîneau** : caresser, apprivoiser, et filer dans un paysage magique grâce au musher
- **Luge sur neige** : une descente encadrée pleine de rires et de glisse accessible à tous, sécurisée, et toujours fun !

### Des animations pour toute la troupe

- **Raquettes ludiques** : partez en exploration hivernale pleine de jeux, en pleine nature, encadré par un accompagnateur montagne et vos animateurs préférés
- **Jeux de neige autour du centre** : construction d'igloos, batailles de boules de neige... tout est prêt pour des journées givrées de fun !

### PLUS ENCORE !

Tous les soirs au retour des pistes, après une bonne douche et un bon repas, l'équipe d'animation proposera toutes sortes de veillées.



## INFOS PRATIQUES



*En chalet à proximité des pistes (5 minutes de navette jusqu'au télésiège). Chambres de 2 à 8 lits avec douches, lavabo et wc.*



*En pension complète. Repas confectionnés sur place.*



*En train jusqu'à Lyon. Puis en autocar privé jusqu'à l'hébergement. Sur place: en autocar ou à pied.*



« C'était chouette de pouvoir être avec ma sœur ! »

TARIFS	Sur place	Marseille	Toulouse	Lyon	Paris
Du 21/02/2026 au 28/02/2026	900 €	1020 €	1120 €	940 €	1020 €

Dates susceptibles d'être modifiées suite aux contraintes liées aux transports.

Tarifs tout compris : transport, activités, visites, pension complète, encadrement. «Sur place» s'entend sur le lieu du séjour (hôtel, auberge ou centre de vacances) et non à la gare du lieu. Si nécessité de prendre un vacancier à la gare à une heure précise d'arrivée de train, nous consulter pour savoir si cela est possible et pour en chiffrer le coût le cas échéant. Pour toute autre ville de départ, nous consulter.

DU 14/02 AU 21/02/2026  
DU 22/02 AU 01/03/2026



# AU RYTHME DES HUSKIES À EUP (31)

Sensations, nature et fun au cœur des montagnes !

Viens vivre une aventure inoubliable dans les majestueuses Pyrénées, à Saint-Béat, où neige et frissons sont au rendez-vous ! Ce séjour est fait pour les amoureux de la nature, des animaux et des sensations fortes.

Au programme :

- **Chiens de traîneau** : nous plongerons dans l'univers fascinant des mushers et partagerons un moment unique avec des chiens nordiques passionnés d'aventure ! Vous serez accompagnés d'un musher qui vous apprendra tout sur les chiens polaires : leur mode de vie, leur prise en charge, l'organisation d'équipe et la conduite de traîneau.
- **La Ferme Pédagogique «Les Jours Heureux»** : une immersion unique au sein d'un domaine de 10 hectares abritant près de 250 animaux où l'on peut rencontrer chèvres, brebis, ânes et chevaux tout en participant à des ateliers éducatifs interactifs comme la fabrication de fromage, le nourrissage des animaux, le tout dans un cadre naturel exceptionnel.
- **Raquettes** : nous partirons en exploration dans des paysages enneigés époustoufflants pour découvrir la magie des Pyrénées en hiver.
- **Jeux de neige** pour une journée 100% amusement (course de luge, construction de bonhommes de neige, bataille de boules de neige...)

## PLUS ENCORE !

Tous les soirs, après une bonne douche et un bon repas, l'équipe d'animation proposera toutes sortes de veillées.

## INFOS PRATIQUES



Dans notre maison LPM "La roseraie".  
En chambre de 2 à 4 lits.  
Douches et sanitaires à chaque étage.



En pension complète.  
Repas confectionnés sur place par notre équipe permanente.



En train jusqu'à Toulouse, puis en autocar privé jusqu'au lieu d'hébergement.  
Sur place: en autocar privé ou à pied.



« Bon séjour, bien préparé, retour épanoui et émerveillé de l'enfant, avec plein de choses à raconter. »



TARIFS	Sur place	Marseille	Toulouse	Lyon	Paris
Du 14/02/2026 au 21/02/2026	830 €	930 €	860 €	960 €	980 €
Du 22/02/2026 au 01/03/2026	830 €	930 €	860 €	960 €	980 €

Dates susceptibles d'être modifiées suite aux contraintes liées aux transports.

Tarifs tout compris : transport, activités, visites, pension complète, encadrement. «Sur place» s'entend sur le lieu du séjour (hôtel, auberge ou centre de vacances) et non à la gare du lieu. Si nécessité de prendre un vacancier à la gare à une heure précise d'arrivée de train, nous consulter pour savoir si cela est possible et pour en chiffrer le coût le cas échéant. Pour toute autre ville de départ, nous consulter.

DU 14/02 AU 21/02/2026  
DU 22/02 AU 01/03/2026



# PYRÉNÉES EN GLISSE À EUP (31)

SPORTS ET AVENTURES

1 Semaine d'Aventures et de Découvertes !

Envie de vivre une expérience inoubliable alliant ski, nature et découverte ? Rejoins-nous pour une semaine exceptionnelle à La Roseraie, située au cœur des magnifiques Pyrénées !

- **3 journées de ski au Mourtis avec cours** : découvre les joies du ski avec des cours adaptés à ton niveau, encadrés par des moniteurs professionnels. Améliore tes compétences tout en profitant des superbes pistes du Mourtis, parfaites pour les débutants comme pour les skieurs confirmés.
- **1 journée raquettes** : nous partirons en randonnée raquettes à la découverte des paysages enneigés, un moyen idéal de s'immerger dans la nature, tout en apprenant sur l'environnement montagnard des Pyrénées.
- **la Ferme Pédagogique «Les Jours Heureux»** : une immersion unique au sein d'un domaine de 10 hectares abritant près de 250 animaux où l'on peut rencontrer chèvres, brebis, ânes et chevaux tout en participant à des ateliers éducatifs interactifs comme la fabrication de fromage, le nourrissage des animaux, le tout dans un cadre naturel exceptionnel.

Prêt pour l'aventure ? Rejoins-nous pour une semaine pleine d'énergie, de rires et de souvenirs à partager avec tes nouveaux amis !

## PLUS ENCORE !

Tous les soirs, après une bonne douche et un bon repas, l'équipe d'animation proposera toutes sortes de veillées.

## INFOS PRATIQUES



Dans notre maison LPM "La roseraie". En chambre de 2 à 4 lits. Douches et sanitaires à chaque étage.



En pension complète. Repas confectionnés sur place par notre équipe permanente.



En train jusqu'à Toulouse, puis en autocar privé jusqu'au lieu d'hébergement. Sur place : en autocar privé ou à pied.



« Notre fille a été enchantée par son séjour, autant par les activités proposées que par le lieu. Et elle a complimenté la cuisine. »



TARIFS	Sur place	Marseille	Toulouse	Lyon	Paris
Du 14/02/2026 au 21/02/2026	830 €	920 €	860 €	960 €	955 €
Du 22/02/2026 au 01/03/2026	830 €	920 €	860 €	960 €	955 €

Dates susceptibles d'être modifiées suite aux contraintes liées aux transports.

Tarifs tout compris : transport, activités, visites, pension complète, encadrement. «Sur place» s'entend sur le lieu du séjour (hôtel, auberge ou centre de vacances) et non à la gare du lieu. Si nécessité de prendre un vacancier à la gare à une heure précise d'arrivée de train, nous consulter pour savoir si cela est possible et pour en chiffrer le coût le cas échéant. Pour toute autre ville de départ, nous consulter.



# SKI PASSION À FONTCOUVERTE (73)

Pour les fans de ski et ceux qui veulent le devenir...

Envie d'une semaine pleine de ski, de fun et de progrès ? Rejoins-nous à La Toussuire, l'une des stations les plus populaires des Alpes, pour un séjour de ski inoubliable ! Ce séjour est conçu pour les jeunes skieurs de tout niveaux, avec des cours adaptés à chaque participant et un encadrement de qualité pour garantir des progrès rapides tout en s'amusant.

Au programme :

- **Ski ou snowboard** : 5 jours de ski ou de snowboard (au choix) avec jeux et défis sur les pistes avec l'équipe d'animation.
- **Cours de ski ou snowboard** : 5 cours de ski de 1h30, vous profiterez de cours de ski afin de perfectionner votre niveau ! Que tu sois débutant ou skieur confirmé, nos moniteurs professionnels te guideront sur les pistes de La Toussuire. Grâce à des cours adaptés à ton niveau, tu pourras améliorer ta technique tout en prenant du plaisir sur des pistes variées et sécurisées.
- **Des pistes pour tous les niveaux** : La Toussuire offre un large choix de pistes, idéales pour découvrir ou perfectionner ta pratique du ski.

En plus des nombreuses pistes de ski, le domaine dispose de nombreux espaces ludiques et équipements : 1 espace et 1 piste enfants, 2 snowparks, 1 piste de ski nocturne, des sentiers raquettes, 2 pistes de luges, 1 boarder cross, 1 Kid Park.

## PLUS ENCORE !

En plus des nombreuses pistes de ski, le domaine dispose de nombreux espaces ludiques et équipements : 1 espace et 1 piste enfants, 2 snowparks, 1 piste de ski nocturne, des sentiers raquettes, 2 pistes de luges, 1 boarder cross, 1 Kid Park.

**Après le ski** : Tous les soirs au retour des pistes, après une bonne douche et un bon repas, l'équipe d'animation proposera toutes sortes de veillées en concertation avec les jeunes.



## INFOS PRATIQUES



En chalet en pieds des pistes. Dans des chambres de 2 à 4 lits, avec douches, lavabo et sanitaires à chaque étage.



En pension complète. Repas confectionnés sur place. Réfectoire avec vue sur les pistes



En train jusqu'à Lyon, puis en autocar privé jusqu'au centre de vacances. Sur place: à pied ou en remontées mécaniques.



« Je vous ai laissée mes 3 filles... et vous me les avez rendu hyper heureuses de leur séjour. Merci à vous tous !

## TARIFS

	Sur place	Marseille	Toulouse	Lyon	Paris
Du 21/02/2026 au 28/02/2026	1058 €	1117 €	1182 €	1099 €	1178 €

Dates susceptibles d'être modifiées suite aux contraintes liées aux transports.

Tarifs tout compris : transport, activités, visites, pension complète, encadrement. «Sur place» s'entend sur le lieu du séjour (hôtel, auberge ou centre de vacances) et non à la gare du lieu. Si nécessité de prendre un vacancier à la gare à une heure précise d'arrivée de train, nous consulter pour savoir si cela est possible et pour en chiffrer le coût le cas échéant. Pour toute autre ville de départ, nous consulter.



# SKI FUN SENSATIONS

À FONTCOUVERTE (73)

SPORTS ET  
AVENTURES

**Sensations fortes et adrénalines au sommet !**

*En quête de sensations fortes et d'aventure ? Rejoins-nous pour une semaine inoubliable à La Toussuire, une station de ski de renommée située au cœur des Alpes, idéale pour les ados avides de glisse et de découvertes !*

Nous profiterons de ce séjour pour nous dépenser un maximum et découvrir des activités de montagne plus inédites les unes que les autres !

- **Ski ou snowboard** : nous dévalerons les pistes enneigées, accompagnés de nos animateurs lors de 5 journées complètes de ski ou snowboard.
- **Parapente** : nous survolerons le domaine des Sybelles afin d'en prendre plein les yeux et de se créer des souvenirs inoubliables. Sensations garanties !

En plus des nombreuses pistes de ski (29 vertes, 53 bleues, 40 rouges et 14 noires) le domaine dispose de nombreux espaces ludiques et équipements : 1 snowpark, 1 easypark, 2 boardercross, 1 arvapark, 3 pistes freeride, 1 Explor Games, 2 espaces ludiques luge-ski...

## PLUS ENCORE !

Tous les soirs au retour des pistes, après une bonne douche et un bon repas, l'équipe d'animation proposera toutes sortes de veillées en concertation avec les jeunes.

**Pré-requis : pour ce séjour les jeunes doivent savoir skier, pas de cours ESF prévu.**

## INFOS PRATIQUES

-  *En chalet en pied de piste. Dans des chambres de 4 à 8 lits avec douches et lavabo, et sanitaires communs à chaque étage.*
-  *En pension complète. Repas confectionnés sur place.*
-  *En train jusqu'à Lyon, puis en autocar privé jusqu'au centre de vacances. Sur place: à pied ou en remontées mécaniques.*



« Baptême de parapente extra ! Hébergement proche des pistes. Une colo que j'ai beaucoup apprécié avec un bon groupe. Merci !



TARIFS	Sur place	Marseille	Toulouse	Lyon	Paris
Du 21/02/2026 au 28/02/2026	1082 €	1142 €	1194 €	1122 €	1198 €

Dates susceptibles d'être modifiées suite aux contraintes liées aux transports.  
 Tarifs tout compris : transport, activités, visites, pension complète, encadrement. «Sur place» s'entend sur le lieu du séjour (hôtel, auberge ou centre de vacances) et non à la gare du lieu. Si nécessité de prendre un vacancier à la gare à une heure précise d'arrivée de train, nous consulter pour savoir si cela est possible et pour en chiffrer le coût le cas échéant.  
 Pour toute autre ville de départ, nous consulter.



# INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LES SÉJOURS

**LES ÉQUIPES D'ANIMATION** : les équipes d'encadrement adhèrent au projet éducatif de l'association et participent à l'élaboration du projet pédagogique établi par le directeur, afin de garantir la sécurité physique, morale et affective des enfants. Sous la responsabilité du directeur on trouve selon les séjours : un économiste, un assistant sanitaire, un adjoint pédagogique, des animateurs (1 animateur pour 8 participants et 1 pour 6 pour les enfants de moins de 6 ans), des animateurs diplômés d'état. Des B.E.E.S. (Brevet d'état d'éducateurs sportif) ou des intervenants artistiques pour toutes nos activités spécifiques.

**HÉBERGEMENT** : les centres sont agréés par les différents services départementaux compétents, ce qui implique le respect des normes tant au point de vue sanitaire que sur le plan de la sécurité. Nous privilégions pour nos implantations des lieux adaptés à l'accueil des enfants et des jeunes (cadre agréable, terrains de jeux, salles d'animation...) tout en veillant au confort matériel des participants. Pour certains séjours spécifiques, les conditions d'accueil dépendent du lieu (pays) et du type d'hébergement (auberge de jeunesse, hôtel, camping...).

**SOMMEIL** : afin de respecter le rythme de chacun, nous mettons en place : un réveil et un petit-déjeuner échelonnés, un temps calme après chaque repas (jeux calmes, courrier, repos, lecture...) et une veillée adaptée à l'état de fatigue des enfants.

**ACTIVITÉS DOMINANTES DU SÉJOUR** : elles visent la découverte d'un environnement, d'une pratique sportive, d'une technique d'expression... Elles tiennent compte d'une progression pédagogique qui favorise le développement corporel et l'épanouissement personnel. En aucun cas elles n'ont comme finalité une pratique intensive. Activités spontanées : elles émanent des prises d'initiatives et de responsabilité du groupe. Elles sont favorisées et appréciées et témoignent de la confiance des équipes d'animation qui restent à tout moment présentes et disponibles à leur réalisation.

**TEMPS PERSONNEL** : les équipes d'animation tiennent particulièrement compte de la nécessité pour chacun de « se retrouver » (écrire, lire, discuter, se reposer, écouter de la musique...). Des temps sont prévus pour répondre à ce besoin.

**ACTIVITÉS SPORTIVES** (équitation, escalade, ski, voile, activités nautiques...) : un certificat médical d'aptitude ou de non contre-indication de moins de trois mois est indispensable.

**LA GESTION LIBRE** : sur certains séjours, notamment pour les ados, les jeunes participeront à la vie du camp, et aux tâches collectives telles que les courses, la préparation des repas, la vaisselle... Ce qui leur laisse une plus grande liberté lors du séjour et permet de les autonomiser. Cela sous-entend également qu'ils co-organiseront leur séjour (choix des menus, organisation du planning...) en accord avec l'équipe d'animation, dans le respect des règles d'hygiène, de restauration et des rythmes de chacun.

**ALIMENTATION** : dans tous les séjours, nous proposons une alimentation saine et équilibrée tenant compte des allergies alimentaires et régimes spéciaux indiqués sur la fiche sanitaire. Aucune viande halal ou cachère ne sera proposée, mais nous essaierons d'adapter les menus.

**HYGIÈNE CORPORELLE ET VESTIMENTAIRE** : l'ensemble des équipes d'animation veille tout particulièrement à une bonne hygiène corporelle (douche quotidienne). La santé des enfants et des adolescents est sous la responsabilité d'un animateur référent ou de l'assistant sanitaire. L'équipe veillera au change quotidien du linge de corps et au lavage régulier des vêtements en fonction des nécessités.

**MIXITÉ** : tous nos séjours sont mixtes avec des lieux de couchage distincts pour les garçons et les filles de plus de 6 ans, (selon la réglementation en vigueur), sauf cas particulier : nuit en refuge par exemple.

**SANTÉ** : dans chaque centre une assistante sanitaire veille à la bonne santé des enfants, en liaison avec l'équipe d'animation. Au moindre doute, le médecin est consulté. Nous insistons particulièrement pour que les parents complètent soigneusement la fiche sanitaire. Cette fiche est strictement confidentielle. Vos précisions aideront l'assistante sanitaire.

**TRAITEMENT MÉDICAL** : en cas de traitement médical, nous vous demandons de joindre l'ordonnance. Sans ce document, aucun traitement ne pourra être donné.

**RAPATRIEMENT SANITAIRE** : en cas de nécessité de rapatriement sanitaire, tous les enfants bénéficient de Inter Mutuelles Assistance.

**FRAIS MÉDICAUX** : ils ne sont pas couverts par l'association. Ils sont avancés par nos soins pendant le séjour. Au retour, un relevé de ces frais avec la feuille de soins sera adressé aux familles ou aux collectivités pour remboursement.

**ASSURANCE ET RESPONSABILITÉ** : Loisirs Provence Méditerranée a souscrit auprès de la MAIF sous le numéro 0906684 K un contrat d'assurance qui couvre, pour chaque participant à chacun de nos séjours en France ou à l'étranger, les risques d'accident corporel ou matériel, la responsabilité civile et le rapatriement sanitaire en liaison avec Inter Mutuelles Assistance. Sont exclus de cette assurance le vol d'espèces, le vol qualifié, la perte de bagages laissés dans un véhicule, les actes de vandalisme et de destruction volontaire. Les effets personnels (sauf téléphone portable et bijoux) sont couverts dans le cadre d'une limite forfaitaire assortie d'une franchise et d'une vétusté calculée par année d'ancienneté. Évitez les vêtements de marque, les consoles de jeux, les lecteurs MP3 etc...

**OPTION GARANTIE ANNULATION** : (extrait, voir conditions complètes sur [www.lpm.asso.fr](http://www.lpm.asso.fr)) L'option vous couvre lorsque vous vous trouvez dans l'obligation d'annuler le séjour pour les raisons suivantes : maladie grave ou accident (dûment constatés par une autorité médicale), décès du participant ou de sa proche famille (parents, grands-parents, frères, sœurs). De même l'option vous garantit en cas d'interruption du séjour suivant les conditions spécifiques consultable sur notre site.

**AIDES AU DÉPART** : des dispositifs d'aides financières peuvent être sollicités auprès de VACAF, de la JPA et de l'ANCV.



## RELATIONS AVEC LES FAMILLES

**CONVOCACTION** : la convocation est envoyée aux participants quinze jours avant le départ du séjour en précisant heure, lieu de rendez-vous aller et retour, ainsi que les coordonnées du centre où sera accueilli votre enfant. Nous essayons d'être dans ce domaine, le plus ponctuel possible. Nos cars partent à l'heure exacte de départ fixée sur la convocation. A cette fin, merci de respecter l'heure de rendez-vous car ce laps de temps est nécessaire au pointage, à l'embarquement et à un échange avec les membres de l'équipe d'animation. Les familles seront informées de l'arrivée des enfants et adolescents dans les centres par SMS.

**LE TÉLÉPHONE** : il est possible d'appeler les enfants, mais nous vous demandons de ne pas en abuser. Nous vous demandons de ne pas téléphoner plus d'une fois par semaine faute de quoi la ligne sera tout le temps occupée. Les appels doivent respecter les horaires fixés par le directeur. Sachez qu'un courrier est bien plus apprécié et ne dérange pas le fonctionnement du séjour.

**LE TÉLÉPHONE PORTABLE** : déconseillé pour les moins de 12 ans, le portable est toléré sur nos séjours. Toutefois l'utilisation de ce téléphone est réglementée par l'équipe d'animation (mise en place d'une plage horaire). L'association ne peut être en aucun cas responsable du vol, de la perte ou de la détérioration de l'appareil.

**BLOG** : nous mettons à disposition un blog dédié au séjour de votre enfant, avec photos et résumés des journées. Vous recevrez vos codes d'accès préservant la confidentialité des informations du séjour.

**LA VISITE DES PARENTS** : dans l'intérêt de l'enfant, les visites des parents sont à éviter... Toutefois les personnes désireuses de rendre visite à un enfant doivent prendre contact suffisamment à l'avance avec le directeur, seul habilité à donner l'autorisation. Les modalités leur seront précisées à ce moment-là. En aucun cas, l'enfant pourra passer une nuit en dehors du centre de vacances.

**L'ARGENT DE POCHE** : les enfants et les adolescents n'en auront besoin que pour leurs frais strictement personnels. Pour les moins de 12 ans, l'argent de poche est confié à l'animateur qui en tiendra la comptabilité précise. Au-delà de 12 ans, il peut être confié à l'équipe d'animation et géré par celle-ci. Mais l'enfant peut aussi décider de le gérer sous son entière responsabilité.

**LES RENVOIS** : le renvoi d'un enfant ou d'un adolescent est une sanction qui correspond à la dernière extrémité possible, lorsque toutes les tentatives de conciliation avec l'ensemble des partenaires ont échoué. En règle générale, un renvoi se justifie par des attitudes qui mettent en péril le bon fonctionnement du séjour. Les frais de retour sont à la charge de la famille. Aucun remboursement du séjour ne sera consenti.

**L'ENQUÊTE DE SATISFACTION** : à la fin des séjours, LPM vous adresse une enquête pour connaître votre degré de satisfaction concernant le séjour effectué. Il est important de prendre quelques minutes pour la remplir car elle nous est très utile pour faire le bilan avec nos directeurs et améliorer les points qui le nécessitent. Une partie est à remplir directement par l'enfant ou le jeune.

**MÉDIATION ET RECOURS** : comme les articles L 111-1 L 616-1 et R 616-1 du code du tourisme le permettent, vous avez la possibilité de saisir le médiateur de la consommation du secteur du tourisme et du voyage à l'adresse [www.mtv.travel](http://www.mtv.travel)

**PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE ET DE VOS DONNÉES** : Règlement général sur la protection des données du 25 mai 2018 à consulter sur [lpm.asso.fr](http://lpm.asso.fr)

Droit d'opposition au démarchage téléphonique Article L.223-2 du code de la consommation - dispositif Bloctel [www.bloctel.gouv.fr](http://www.bloctel.gouv.fr)

**MÉDIATEUR DE LA CONSOMMATION** : en cas de désaccord, vous pouvez saisir le médiateur de la consommation selon les articles L.111-1, L616-1 et R616-1 du code de la consommation sur [economie.gouv.fr/mediation-conso/liste-des-mediateurs-references](http://economie.gouv.fr/mediation-conso/liste-des-mediateurs-references)

Numéro TVA Intracommunautaire : FR96782886543



Nos séjours de vacances restent un lieu privilégié pour l'apprentissage de relations sociales, que ce soit entre participants ou avec les adultes de l'équipe d'animation.

**RÈGLES DE VIE** : d'une manière générale, les règles de fonctionnement du séjour tant au niveau de la vie collective que des activités font l'objet d'une discussion et d'un accord entre l'équipe d'animation et les participants.

**Certaines règles sont non négociables :**

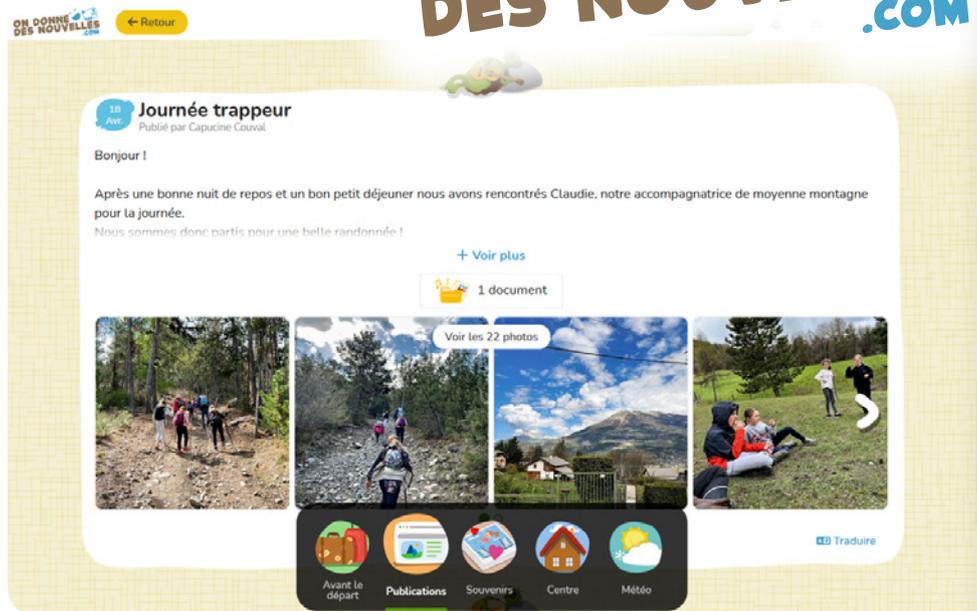
- **TABAC** : la consommation de tabac ne saurait en aucun cas être encouragée. Interdiction absolue pour les moins de 14 ans. Pour les jeunes entre 14 et 17 ans, déjà fumeurs, l'usage du tabac pourra être autorisé qu'en des moments et des lieux déterminés.
- **CONSOMMATION D'ALCOOL** : la consommation d'alcool n'est pas tolérée.
- **DROGUE** : l'introduction et l'usage de la drogue, quelle qu'elle soit, sont formellement interdits et entraînent un renvoi immédiat.
- **TEMPS LIBRES** (pour les jeunes de plus de 14 ans) : selon les lieux, l'heure et le groupe, les jeunes pourront être amenés à avoir des temps de quartiers libres (shopping, temps personnel). Ceci se fera uniquement sur autorisation du directeur.
- **SÉJOURS À L'ÉTRANGER** : les séjours à l'étranger sont une fantastique occasion de découverte tout en sachant que le "mode de vie à la Française" n'existe qu'en France.
- **PAPIERS OFFICIELS** : pour la CEE : carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité au nom du jeune. Hors CEE : passeport au nom de l'enfant en cours de validité + visa si nécessaire. Autorisation de sortie du territoire dans les deux cas.
- **SANTÉ** : veiller à être à jour des vaccins recommandés pour le pays visité. Afin que la sécurité sociale accepte de prendre en charge les frais médicaux engagés à l'étranger, il convient de retirer auprès de la Caisse d'Assurance Maladie dont vous dépendez, la carte de sécurité sociale européenne.

Charte d'engagement des participants de 12 ans et plus (**voir page 33**) : pour les séjours destinés aux jeunes de 12 ans et plus, nous demandons à ce que le document "Engagement des participants de 12 ans et plus" nous soit remis avec l'inscription, dûment signé par les jeunes et leurs parents ou tuteurs.

# COMMUNIQUER PENDANT LE SÉJOUR

## lpm vous informe...

Le jour du départ par SMS  
Pendant le séjour sur nos blogs  
Après le séjour par l'enquête



...AVANT LE SÉJOUR  
Sur notre site Internet à l'adresse [lpm.asso.fr/colo/mon-compte](http://lpm.asso.fr/colo/mon-compte) accédez à votre compte et retrouvez toutes les informations pratiques.



### Le trousseau

est une liste indicative des vêtements et accessoires indispensables pour bien profiter du séjour. Par exemple des bottes pour un séjour cheval, une paire de tongs pour un séjour plage, etc...

TROUSSEAU ETE Biabaux, Astro & microfusées				
Vêtements		Quantité (1)	Article	Remarques
1	Chemise à manches longues			
2	Pantalon de randonnée			
3	Jeans ou short de randonnée			
4	Parabrisse ou gilet			
5	Short ou t-shirt			
6	Short ou t-shirt			
7	Short ou t-shirt			
8	Short ou t-shirt			
9	Short ou t-shirt			
10	Short ou t-shirt			
11	Short ou t-shirt			
12	Short ou t-shirt			
13	Short ou t-shirt			
14	Short ou t-shirt			
15	Short ou t-shirt			
16	Short ou t-shirt			
17	Short ou t-shirt			
18	Short ou t-shirt			
19	Short ou t-shirt			
20	Short ou t-shirt			
21	Short ou t-shirt			
22	Short ou t-shirt			
23	Short ou t-shirt			
24	Short ou t-shirt			
25	Short ou t-shirt			
26	Short ou t-shirt			
27	Short ou t-shirt			
28	Short ou t-shirt			
29	Short ou t-shirt			
30	Short ou t-shirt			
31	Short ou t-shirt			
32	Short ou t-shirt			
33	Short ou t-shirt			
34	Short ou t-shirt			
35	Short ou t-shirt			
36	Short ou t-shirt			
37	Short ou t-shirt			
38	Short ou t-shirt			
39	Short ou t-shirt			
40	Short ou t-shirt			
41	Short ou t-shirt			
42	Short ou t-shirt			
43	Short ou t-shirt			
44	Short ou t-shirt			
45	Short ou t-shirt			
46	Short ou t-shirt			
47	Short ou t-shirt			
48	Short ou t-shirt			
49	Short ou t-shirt			
50	Short ou t-shirt			
51	Short ou t-shirt			
52	Short ou t-shirt			
53	Short ou t-shirt			
54	Short ou t-shirt			
55	Short ou t-shirt			
56	Short ou t-shirt			
57	Short ou t-shirt			
58	Short ou t-shirt			
59	Short ou t-shirt			
60	Short ou t-shirt			
61	Short ou t-shirt			
62	Short ou t-shirt			
63	Short ou t-shirt			
64	Short ou t-shirt			
65	Short ou t-shirt			
66	Short ou t-shirt			
67	Short ou t-shirt			
68	Short ou t-shirt			
69	Short ou t-shirt			
70	Short ou t-shirt			
71	Short ou t-shirt			
72	Short ou t-shirt			
73	Short ou t-shirt			
74	Short ou t-shirt			
75	Short ou t-shirt			
76	Short ou t-shirt			
77	Short ou t-shirt			
78	Short ou t-shirt			
79	Short ou t-shirt			
80	Short ou t-shirt			
81	Short ou t-shirt			
82	Short ou t-shirt			
83	Short ou t-shirt			
84	Short ou t-shirt			
85	Short ou t-shirt			
86	Short ou t-shirt			
87	Short ou t-shirt			
88	Short ou t-shirt			
89	Short ou t-shirt			
90	Short ou t-shirt			
91	Short ou t-shirt			
92	Short ou t-shirt			
93	Short ou t-shirt			
94	Short ou t-shirt			
95	Short ou t-shirt			
96	Short ou t-shirt			
97	Short ou t-shirt			
98	Short ou t-shirt			
99	Short ou t-shirt			
100	Short ou t-shirt			

### La lettre du directeur

vous permet de faire connaissance avec l'équipe d'animation qui va avoir la charge de votre enfant. Cette lettre reprend le contenu du séjour qui va se dérouler



## Le blog, comment ça marche ?

15 jours avant le séjour vous recevrez avec la convocation et le dossier de séjour vos codes d'accès parents. Il vous suffit donc de vous connecter dans l'onglet "espace visiteur" pour accéder au journal de bord de votre enfant.

### Soyez indulgents...

Pour les séjours enfants dans une maison, nous essayons de donner des nouvelles tous les jours. Pour les séjours des plus grands (itinérants et à l'étranger) nous mettons des nouvelles tous les 2 ou 3 jours, accompagnées de photos, s'il existe sur le lieu une connexion Internet.

### ...après le séjour

#### par l'enquête de satisfaction

Ce formulaire nous permet d'établir un bilan avec notre équipe. Vos appréciations et remarques sont nécessaires pour l'amélioration de nos séjours. Il vous sera envoyé par mail après le séjour.

### Les nouvelles du séjour

permettent aux parents de consulter le déroulement des vacances : elles vous présentent les activités, les menus, les clins d'oeils et la météo.

### Les photos du séjour

peuvent être transmises à tout moment, que ce soit au jour le jour ou à la fin du séjour selon les conditions de séjour.



# BULLETIN D'INSCRIPTION



Individuelle     Via un CSE (ou organisme) Nom du CSE .....

Nom du séjour .....

Dates du ..... au ..... Au départ de : .....

Thématiques : .....

## Infos de l'enfant

Filles     Garçon    Date de naissance ..... Age ..... ans

Nom ..... Prénom .....

Lieu de naissance ..... Nationalité .....

Taille ..... m    Poids ..... kg    Pointure .....

Régime alimentaire (aucune viande halal ou casher ne pourra être proposée) :

Aucun     Sans porc     Sans viande     Végétarien

Allergie(s), préciser .....

L'enfant vient pour la première fois en centre de vacances :  Oui     Non

autre organisme fréquenté .....

**Pour les séjours hiver :** Préférence : ..... Niveau de ski : .....

## Responsable de l'enfant

Père     Mère     Tuteur    Email .....

Nom ..... Prénom .....

Tél. 1 ..... Tél. 2 ..... Tél. 3 .....

Adresse .....

CP ..... Ville .....

N° Sécurité sociale ..... N° de dossier Caf .....

Lieu des vacances parents .....

En mon absence, je délègue tous pouvoirs à ..... Tél. ....

Je soussigné(e) .....

Responsable légal de .....

- autorise la direction du centre de vacances, à faire soigner mon enfant et à faire pratiquer les interventions chirurgicales en cas de nécessité.
- autorise l'association à utiliser les photos et les vidéos de mon enfant prises lors du séjour pour illustrer les blogs de séjours, ses brochures, ses sites web et ses documents de communication, et m'engage à ne demander aucune indemnité pour cela.
- autorise mon enfant à pratiquer les activités sportives du séjour.
- m'engage à respecter les conditions générales et financières de l'Association, et à rembourser dans les huit jours qui suivent la facturation, le montant des frais qui auraient pu être avancés.
- reconnais avoir pris connaissance des conditions générales d'inscription et les conditions générales de vente.

**Pour une inscription individuelle (1<sup>er</sup> versement) :**

- Je joins la somme de 350€ (séjour avec transport terrestre, maritime ou fluvial) ou 600€ (avec transport aérien) à valoir sur les frais de séjour + la cotisation de 4€ pour l'année civile lors de la première inscription + la somme de 11€ pour frais de dossier soit un total de 365€ ou 615€. S'il s'agit d'une inscription prise moins de 21 jours avant le départ, je règle la totalité des frais de séjour.
- **Je souhaite souscrire à l'option garantie annulation et interruption, je rajoute au versement 3% du montant du séjour.**
- Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales d'annulation et d'interruption et les accepter.

Fait le ....., à .....

Observations particulières :  
.....  
.....  
.....

Signature avec mention  
« Lu et approuvé » :

# FICHE SANITAIRE DE LIAISON CERFA-10008-02

**Document confidentiel - Joindre obligatoirement la copie du carnet de vaccination**

Nom ..... Prénom .....

Date de naissance ..... Sexe :  M  F

Cette fiche permet de recueillir des informations utiles concernant votre enfant (l'arrêt du 20 février 2003 relatif au suivi sanitaire des mineurs en séjour de vacances ou en accueil de loisirs)


**MINISTÈRE  
DE LA JEUNESSE,  
DES SPORTS  
ET DE LA  
VIE ASSOCIATIVE**

## Vaccination

Se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations

VACCINATIONS OBLIGATOIRES	Oui	Non	DATE DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Diphtérie				Coqueluche	
Tétanos				Haemophilus	
Poliomyélite				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
				Hépatite B	
				Pneumocoque	
				BCG	
				Autres :	

Si le mineur n'a pas les vaccins obligatoires, joindre un certificat médical de contre-indication

## Renseignements concernant le mineur

Poids ..... kg Taille ..... cm (informations nécessaires en cas d'urgence)

Suit-il un traitement médical pendant le séjour ?  Oui  Non

Si oui, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice). Aucun médicament ne pourra être administré sans ordonnance.

**ALLERGIES :** Alimentaires :  Oui  NonMédicamenteuses :  Oui  NonAutres (animaux, plantes, pollen) :  Oui  Non

Précisez .....

Si oui, joindre un **certificat médical** précisant la cause de l'allergie, les signes évocateurs et la conduite à tenir.Le mineur présente-t-il un problème de santé ?  Oui  Non Si oui, précisez :

.....

.....

## Recommandations des parents

Port des lunettes, de lentilles, d'appareil dentaire ou auditif, comportement de l'enfant, difficultés de sommeil, énurésie nocturne, etc...

.....

.....

## Responsables du mineur

**Responsable N°1 :** Nom ..... Prénom .....

Adresse .....

Tél. 1 ..... Tél. 2 ..... Tél. 3 .....

**Responsable N°2 :** Nom ..... Prénom .....

Adresse .....

Tél. 1 ..... Tél. 2 ..... Tél. 3 .....

**Nom et tel médecin traitant** .....

Je soussigné(e) ....., responsable légal du mineur, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et m'engage à les réactualiser si nécessaire. J'autorise le responsable de l'accueil de loisirs à prendre, le cas échéant, toutes mesures rendues nécessaires selon l'état de santé de ce mineur.

Date .....

Signature :



## CHARTRE D'ENGAGEMENT DE BONNE CONDUITE DES PARTICIPANTS DE 10 ANS ET PLUS

Pour passer des vacances réussies, nous demandons aux participants de s'engager à respecter le règlement des séjours de vacances LPM en signant la charte ci-après.

### Je m'engage...

- ✓ À respecter les règles de fonctionnement et les règles de sécurité établies par l'équipe d'animation, les règles du centre d'hébergement ou du camping qui nous accueille ainsi que celles présentées par les prestataires d'activités.
- ✓ À ne pas avoir un comportement dangereux pour soi ou pour les autres, ne pas avoir un comportement irrespectueux ou qui serait susceptible de porter atteinte aux autres en particulier sur internet, incluant tous les réseaux sociaux (prise de photos et/ou captures et/ou diffusion sans autorisation, attitude de harcèlement, injure, diffamation, chantage, diffusion/ visionnage de photos ou vidéos dénudées ...).
- ✓ À participer aux tâches de la vie quotidienne : préparation des repas, vaisselle, nettoyage des tables, en fonction d'un fonctionnement établi en début de séjour et équitable pour tous (lorsque cela est prévu dans le séjour).
- ✓ À avoir une attitude correcte excluant les moqueries, la violence et la grossièreté dans la façon de m'adresser aussi bien aux adultes qu'aux autres participants.
- ✓ À respecter le centre d'hébergement et le matériel mis à disposition par l'association.
- ✓ À respecter les différences, religions et orientations sexuelles et ne pas imposer aux autres ses propres choix.

### Je sais que...

- La détention et/ou l'usage de drogues, quelles qu'elles soient, sont formellement interdits et entraînent un renvoi immédiat. Dans le cas de vente, un signalement sera fait auprès des services compétents.
- L'achat et/ou la consommation d'alcool est interdite durant le séjour que ce soit dans le centre d'hébergement ou à l'extérieur.
- Il est interdit de fumer ou vapoter dans les chambres, les tentes et dans tous les locaux communs.

**Si j'ai 13 ans ou moins**, je m'engage à respecter une interdiction totale de fumer.

**Si j'ai 14 ans ou plus :**

- Si je suis non-fumeur, je m'engage à le rester durant le séjour
- Si je suis fumeur, je m'engage à :
  - Me déclarer fumeur auprès de l'équipe dès le début du séjour
  - Respecter les règles établies par l'équipe d'encadrement concernant la consommation de cigarettes (et cigarette électronique) et notamment la mise en place d'un « espace » fumeur où seuls les fumeurs ont le droit d'accéder
  - Ne donner aucune cigarette (ni cigarette électronique) à un autre jeune non-fumeur et respecter l'interdiction de fumer en leur présence.
- Durant tout le séjour, je suis responsable de mes affaires personnelles (téléphone, ...). Les vols, dégâts et actes de vandalisme ne sont couverts par aucune assurance.

En cas de non-respect de l'une de ces règles (et en fonction de sa gravité), les parents seront avertis. En cas de récidive une mesure de renvoi pourra être décidée. Dans ce cas les frais de retour et d'accompagnement seront intégralement à la charge de la famille. Aucun remboursement total ou partiel du séjour ne sera dû par LPM.

#### Le participant

Signature précédée par la mention « Lu et approuvée »

#### Tuteur du participant ci-dessus mentionné

Je soussigné(e)

- Certifie avoir pris connaissance de la charte d'engagement et déclare l'accepter.
- M'engage à récupérer mon enfant si LPM en prenait la Décision.

Signature du parent ou du responsable légal précédée de la mention « lu et approuvé »

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Reproduction littérale des articles 95 à 103 du décret n° 94-490 du 15 juin 1994 pris en application de l'article 31 de la loi n° 92-645 du 13 juillet 1992 fixant les conditions d'exercice relatives à l'organisation et à la vente de voyages et de séjours.

**Art. 95** – Sous réserve des exclusions prévues au deuxième alinéa (a et b) de l'article 14 de la loi du 13 juillet 1992 susvisée, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par le présent titre. En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés. La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par le présent titre.

**Art. 96** – Préalablement à la conclusion du contrat et sur la base d'un support écrit, portant sa raison sociale, son adresse et l'indication de son autorisation administrative d'exercice, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que :

1. La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés.
2. Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil.
3. Les repas fournis.
4. La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit.
5. Les formalités administratives et sanitaires à accomplir en cas notamment de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement.
6. Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix.
7. La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour, ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour. Cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ.
8. Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte, à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde.
9. Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article 100 du présent décret.

### Les conditions d'annulation de nature contractuelle.

10. Les conditions d'annulation définies aux articles 101, 102 et 103 ci-après.
11. Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties souscrites au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle des agences de voyages et de la responsabilité civiles des associations et organismes locaux de tourisme.
12. L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie.

**Art. 97** – L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quels éléments. En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées par écrit au consommateur avant la conclusion du contrat.

**Art. 98** – Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur et signé par les deux parties. Il doit comporter les clauses suivantes :

1. Le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur.
2. La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates.

### Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates, heures et lieux de départ et de retour.

3. Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil.
4. Le nombre de repas fournis.
5. L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit.
6. Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour.
7. Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article 100 ci-après.
8. L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxes d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies.

## CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION

### Adhésion

Les séjours sont réservés aux membres adhérents de l'Association à jour de leur cotisation. Le droit d'adhésion pour l'année civile est de 4 euros par participant. Il devra être acquitté lors de la première inscription et ne sera pas remboursé en cas d'annulation.

### Frais de dossier

Ils sont de 11 euros par enfant et par séjour, et ne seront pas remboursés en cas d'annulation.

### Tarifs

Nos tarifs comprennent : les frais d'organisation, les frais liés à l'alimentation et à l'hébergement, les frais d'encadrement sportif et culturel, les transports, toutes les activités. Ces tarifs sont forfaitaires pour l'ensemble des séjours. Ils ont été établis avec les éléments connus au 1er juin de l'année courante pour les séjours hiver/printemps de l'année d'après, et au 1er décembre de l'année courante pour les séjours d'été de l'année d'après. Toute fluctuation d'ordre économique en lien avec les frais de transport et taxes afférentes ou augmentation du taux de change pourra être répercutée sur le prix du séjour.

### Frais médicaux

Ils ne sont pas couverts par l'association. Ils sont avancés par nos soins pendant le séjour. Au retour, un relevé de ces frais avec la feuille de soins vous sera adressé pour remboursement.

### Transports

Les départs ont lieu de Marseille, Toulouse, Lyon et Paris lorsqu'un tarif est affiché sur la page séjour. Les départs d'autres villes seront possibles (voir page «Les transports»). L'Association ne saurait en aucun cas être rendue responsable des modifications de voyage de dernier moment imposées par le transporteur, que ce soit la SNCF, une compagnie de car, aérienne ou maritime.

### Modification des séjours

L'Association se réserve le droit si les circonstances l'exigent ou en cas d'insuffisance du nombre de participants, de modifier ou d'annuler des séjours.

Dans ce cas, nous proposerons soit un séjour équivalent soit le remboursement des sommes versées. En cas de conditions climatiques défavorables, entraînant la suppression d'une activité, celle-ci sera remplacée par une autre activité de loisirs et ne donnera lieu à aucun remboursement.

### Informations départ

Les convocations seront envoyées par courrier avec l'adresse postale du centre, 15 jours avant le départ et uniquement aux familles ayant réglé la totalité des frais de séjour.

### Règlement intérieur

Tout manquement grave à la discipline sera signalé aux parents et l'exclusion pourra être prononcée.

9. Le calendrier et les modalités de paiement du prix, en tout état de cause, le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30 pour cent du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour.
10. Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur.
11. Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par lettre recommandée avec accusé de réception au vendeur, et signalée par écrit, éventuellement, à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés.
12. La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée au nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7e article 96 ci-contre.
13. Les conditions d'annulation de nature contractuelle.
14. Les conditions d'annulation prévues aux articles 101,102 et 103 ci-contre.
15. Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur.
16. Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur), ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie, dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus.
17. La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur.
18. L'engagement de fournir par écrit, à l'acheteur, au moins dix jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes :
  - Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou à défaut, les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté, ou à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur.
  - Pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour.

**Art. 99** – L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet. Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

**Art. 100** – Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix dans les limites prévues à l'article 19 de la loi du 13 juillet 1992 susvisée, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou les devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

**Art. 101** – Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat tel qu'une hausse significative du prix, l'acheteur peut sans se préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par lettre recommandée avec accusé de réception :

- soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées.
- soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur : un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties, toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

**Art.102** – Dans le cas prévu à l'article 21 de la loi du 13 juillet 1992 susvisée, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par lettre recommandée avec accusé de réception : l'acheteur, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées ; l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date. Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis :

- soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix, et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix.
- soit, s'il ne propose aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties.

### Inscriptions

Les faire parvenir dès que possible à LPM (36 rue St-Jacques - 13006 Marseille). Les places sont limitées. Rempilr et signer un bulletin. Chaque inscription doit être confirmée par un versement de 365 ou 615 (cf. fiche d'inscription).

### Règlements

Les règlements doivent être effectués à l'ordre de l'Association, soit par chèque ou virement bancaires, soit en espèces. Le solde doit être versé 20 jours avant le départ, sans rappel de note part.

### Conditions d'annulation

- Plus de 21 jours avant le départ, le 1er versement reste acquis à l'Association.
- Entre 21 et 10 jours avant le départ, il sera retenu 80% du montant total du séjour.
- Moins de 10 jours avant le départ, l'intégralité du séjour sera retenue.

En cas de non présentation à la date du départ, ou en cas de départ anticipé du séjour, aucun remboursement ne sera effectué mais nous nous engageons à étudier la possibilité d'un remboursement au prorata temporis de la partie du séjour non effectuée. LPM peut mettre fin au séjour d'un participant après en avoir informé la famille et/ou l'établissement si son comportement venait à nuire à sa propre sécurité ou à celle des autres vacanciers. Les frais engagés pour le retour seront alors à la charge de la famille ou de l'établissement.

### Option garantie annulation

Extrait des conditions. Voir conditions complètes sur [www.lpm.asso.fr](http://www.lpm.asso.fr)

L'option vous couvre lorsque vous trouvez dans l'obligation d'annuler le séjour pour les raisons suivantes : maladie grave ou accident (dûment constatés par une autorité médicale), décès du participant ou de sa proche famille (parents, grands-parents, frères, sœurs). De même l'option vous garantit en cas d'interruption du séjour suivant les conditions spécifiques de l'option annulation.

### Bons vacances

Les familles susceptibles de bénéficier des bons de vacances de la Caisse d'Allocations Familiales de leur département, sont priées d'entreprendre les démarches le plus tôt possible. Ces bons sont acceptés par notre association, notamment dans le cadre du dispositif VACAF.

### Chèques vacances

LPM est agréée auprès de l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV). Vous pouvez régler le montant du séjour par chèques vacances.

### Aides au départ

Des dispositifs d'aides financières peuvent-être sollicités auprès de la CAF, de la JPA et de l'ANCV.

# ORGANISATION DES TRANSPORTS

## Choix des modes de transport

Les transports se font en car, en train, en avion, en bateau ou en minibus suivant la taille du groupe et la destination. Pour optimiser les conditions de sécurité, nous faisons appel à des prestataires de transports professionnels, expérimentés et fiables en matière de sécurité. Pour les transports en avion, nous travaillons exclusivement avec des compagnies sur lignes régulières ne figurant pas sur une liste noire.



### Villes de départ et de retour

Nous garantissons des départs depuis nos 4 villes de regroupement : **PARIS, MARSEILLE, LYON** et **TOULOUSE**.

Nous proposons également des pré et post-acheminements (voir tableau ci-dessous). Cette tarification s'applique uniquement pour un acheminement de 5 enfants au minimum. Nous nous réservons la possibilité d'annuler ces trajets faute de participants.

VILLE DE DÉPART / RETOUR	VILLE DE REGROUPEMENT	SUPPLÉMENT PAR ENFANT *
Orléans	Paris	105 €
Lorraine TGV	Paris	190 €
Bordeaux	Paris	190 €
Niort	Paris	168 €
Rouen	Paris	95 €
Le Havre	Paris	105 €
Lille	Paris	147 €
Bordeaux / Pau	Toulouse	115 €
Montpellier	Toulouse / Marseille	137 €
Toulon	Marseille	53 €
Nice	Marseille	137 €
Avignon	Marseille	90 €

\* Montant à ajouter au tarif de séjour depuis la ville de regroupement (indiquée dans la brochure ou sur la fiche séjour de notre site web)

## Départ la veille / retour le lendemain

Les horaires de départ et de retour depuis les villes de regroupement tiennent compte au maximum d'éventuels pré et post-acheminements.

Cependant, il est possible qu'une arrivée sur la ville de regroupement la veille du départ soit nécessaire. Il en est de même au retour, où selon les horaires, une nuit sur la ville de regroupement peut être mise en place.

Dans ce cas, votre enfant sera pris en charge par nos équipes et nous mettrons en place l'hébergement et la restauration correspondants à cette journée supplémentaire.

Les frais liés à cette nuit supplémentaire sur place ne sont pas compris dans nos tarifs et donneront lieu à un surcoût forfaitaire facturé 70 € par inscrit.



# BIENVENUE DANS NOS MAISONS DE VACANCES



Que vous soyez une association, un club, un Comité d'Entreprise, une école, une famille ou un groupe d'amis, nous nous ferons un plaisir de vous accueillir. Nous vous proposons un accueil en pension complète, en chambre de 1 à 6 lits selon les maisons, et d'organiser avec vous les activités que vous souhaitez auprès de nos partenaires.

+ d'informations  
sur nos maisons  
[lpm.asso.fr](http://lpm.asso.fr)



## BARATIER HAUTES-ALPES

Tél. 04 92 43 03 53 - [baratier@lpm.asso.fr](mailto:baratier@lpm.asso.fr)

Au-dessus du lac de Serre-Ponçon dans les Alpes du Sud, Baratier est un petit village se situant à 770 m d'altitude. Un lieu idéal pour se détendre et se ressourcer.

*Chambres de 2 à 6 lits, avec douches et sanitaire au même étage. Les repas sont confectionnés sur place par notre équipe permanente qui cuisinera des repas équilibrés, avec des produits de saison. De nombreuses salles d'activités sont mises à disposition.*



## PELVOUX MASSIF DES ECRINS

Tél. 04 92 23 58 23 - [pelvoux@vacancesetvous.com](mailto:pelvoux@vacancesetvous.com)

A 1250 m d'altitude, en plein cœur du Parc National des Écrins, notre maison «les Écrins d'Azur» se situe au pied des pistes de la station de Pelvoux, petit village de montagne.

*Chambres de 2 à 4 lits avec sanitaires privés. Les repas sont confectionnés sur place par une équipe permanente qui cuisinera des repas équilibrés. De nombreuses salles d'activités et de repos sont également mises à disposition.*



## LA ROSERAIE PYRÉNÉES

Tél. 05 61 79 40 20 - [roseraie@lpm.asso.fr](mailto:roseraie@lpm.asso.fr)



A proximité de la frontière espagnole, Saint-Béat est un village à visiter pour tout amoureux de paysage montagnard. Située à 540m d'altitude, la maison dispose d'un grand parc où la nature prédomine.

*Des chambres de 2 à 4 lits avec lavabos et espaces de rangement. Sanitaires et douches à chaque étage. Les repas sont confectionnés sur place avec des produits de saison et des producteurs locaux.*



## BIABAUX LUBÉRON

Tél. 04 92 76 63 63 - [biabaux@lpm.asso.fr](mailto:biabaux@lpm.asso.fr)

Le centre de vacances de Biabaux est implanté sur le territoire du Parc régional du Luberon, dans un domaine 4 hectares non clôturés, entouré de forêts, lande méditerranéenne, et de champs cultivés. Le ruisseau du Largue longe la propriété. Depuis près de 30 ans le centre accueille des classes découvertes, séjours de vacances et tous groupes constitués dans une ambiance chaleureuse.

*Des chambres aménagées de 2 à 4 lits, les sanitaires, wc, douches, lavabos sont situés à proximité.*

**D'autres destinations sont possibles en France comme à l'étranger sur demande.**



« ENSEMBLE, POUR DES VALEURS PLUS INCLUSIVES ! »



TOUTES LES  
COLOS LPM !



36 Rue Saint Jacques BP 10  
13251 MARSEILLE Cedex 20

Tél. 04 91 04 20 20

Email : [colonies@lpm.asso.fr](mailto:colonies@lpm.asso.fr)

Site : [lpm.asso.fr](http://lpm.asso.fr)

Retrouvez-nous aussi sur les réseaux sociaux !

